

La Ville de Genève ferait-elle du DUMPING SALARIAL au sein de ses bibliothèques ?

Nous – **bibliothécaires de base de la Ville de Genève** – avons l'intime conviction que notre employeur fait du dumping salarial !

Même formation, même diplôme HES, même travail :
Fr. 1000.-- de moins par MOIS dans les bibliothèques de la Ville par rapport à celles de l'Etat de Genève

En 2002, l'AGBD (Association genevoise des bibliothécaires et professionnels diplômés en information documentaire) fait une demande globale de réévaluation de la fonction de bibliothécaire, **conjointement** à l'Etat de Genève et à la Ville de Genève.

5 ans plus tard, le dossier est enfin finalisé par les 2 Commissions de réévaluation des fonctions. Voici ce qu'il en résulte :

- **A la Ville de Genève**, il est décidé que **les bibliothécaires de base ne changent pas de classe** puisque d'après l'analyse « pointue » de la Commission de réévaluation, le métier et la formation n'ont pas suffisamment évolué depuis 30 ans. **Les bibliothécaires de base restent donc dans les classes 8-10** (échelle des traitements de la Ville).
- A contrario, **à l'Etat de Genève, les bibliothécaires de base passent** de la classe 12 **à la classe 14**, car l'Etat estime que le métier de bibliothécaire a largement évolué, de même que sa formation.
La fonction est donc réévaluée de 2 classes (échelle des traitements de l'Etat).

D'autre part, avec l'arrivée d'une toute nouvelle profession des métiers des bibliothèques – **les assistants en information documentaire, titulaires d'un CFC** qui « secondent » les bibliothécaires - un autre problème se pose :

A la Ville de Genève, il est décidé que les assistants en information documentaire sont mis **en classe 7-9** alors que **les bibliothécaires de base restent en classes 8-10**, sans aucune justification :

- **1 classe de différence dans les bibliothèques de la Ville de Genève** pour des responsabilités différentes, pour une formation différente, et pour une différence de salaire d'environ Fr. 170.--par mois.

A l'Etat de Genève, les assistants en information documentaire titulaires d'un CFC sont en classe 9 alors que les bibliothécaires de base passent en classe 14 :

- **5 classes de différence dans les bibliothèques de l'Etat de Genève** pour des responsabilités différentes et une formation différente, dont voici le cursus scolaire :

Assistant en information documentaire :

- Certificat fédéral de capacité (scolarité obligatoire + 3 ans d'apprentissage)

Spécialiste en information documentaire (bibliothécaire) :

- Haute Ecole de Gestion (scolarité obligatoire + 4 ans pour la maturité + pré-stage + 3 ans ½ d'HES, ou
- CFC + maturité professionnelle + 3 ans ½ d'HES)

Un sentiment de totale injustice règne parmi les bibliothécaires de la Ville. Tout d'abord nous déplorons la lenteur et le manque de transparence de la part du Service «Conseil en organisation et évaluation».

La Ville de Genève, par l'analyse de sa Commission de réévaluation, **déprécie et ne reconnaît pas l'évolution d'une profession qui ne cesse de s'adapter dans le domaine de l'information, aux importants changements** dus aux nouvelles technologies, aux nouveaux supports d'information, à l'Internet et à une masse d'informations qui ne cesse d'augmenter.

De par cette dépréciation, il en découlera un manque d'attractivité flagrant et un risque de «basculement» des bibliothécaires de la Ville vers l'Etat avec des conséquences négatives pour le futur de nos institutions.

- **Nous demandons** donc que notre fonction de bibliothécaire de base (**la seule fonction qui, au passage, n'a pas été réévaluée positivement**) soit à nouveau analysée en tenant compte de l'évolution de notre formation et de notre profession, **ainsi que de la réévaluation à la hausse instaurée par l'Etat. Nous estimons que notre métier n'est en RIEN différent de celui de nos homologues du Canton et que, par conséquent, nous méritons d'être assujettis aux mêmes mécanismes salariaux.**

D'autre part, comme l'a fait l'Etat :

Le Service «Conseil en organisation et évaluation» de la Ville est-il venu sur le «terrain» pour évaluer notre fonction auprès des bibliothécaires de base ?

Nous ne le pensons pas !

De la même manière, a-t-il pris en compte l'évolution de la formation ?

Nous ne le pensons pas !

S'est-il appuyé sur le dossier «Bibliothécaire, un joli métier pour une femme» remis par l'AGBD en 2002 ?

Nous ne le pensons pas !

- **Nous demandons** une réponse écrite, rapide et argumentée de votre position et que vous communiquiez au personnel de la Ville la grille d'évaluation annotée, grille qui est à l'origine de la non-réévaluation des bibliothécaires.

Les autorités de la Ville de Genève ont toujours proclamé haut et fort la transparence dans leurs services. Pourtant absolument aucune information écrite ne nous est parvenue concernant notre réévaluation comme nous l'autorise la LIPAD (**Loi sur l'information du public et l'accès aux documents**).

Finalement, la Ville de Genève ne discriminerait-elle pas la profession de bibliothécaire du fait qu'elle soit essentiellement féminine ? Aux vues de la façon dont vous nous nous traitez, la question se pose !

Des bibliothécaires de base en colère

Mars 2007